#### ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:

Identifiant d'entité juridique:

Nova Flexible

Par

économique

bénéficiaires investissements appliquent

gouvernance.

investissement

dans

qui

des

plan

un

ne

pas

activité

durable, on entend un investissement

contribue à un objectif environnemental social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés

pratiques de bonne

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durbles le

environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables

avant

objectif

sont

environnemental

nécessairement alignés sur la taxinomie.

LEI: 969500DYMLRK8URCGP47

# Caracteristiques environnementales et/ou sociales

C	Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?										
			Oui		• •	×	<b>★</b> Non				
		dura	dans des activités éco qui sont considerées durables sur le plan environnemental au taxinomie de l'UE dans des activites éco qui ne sont pas consi comme durables sur environnemental au taxinomie de l'UE	onomiques comme titre de la onomiques dérées le plan		env et, b d'inv	promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et  , bien qu'il n'ait pas eu d'objectif investissement durable, il présentait une oportion de% d'investissements durable ayant un objectif environnemental dans des activités economiques qui sont considérees comme durables sur le plan environnementa au titre dela taxinomie de l'UE  ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considerées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  ayant un objectif social				
			éalisé des investisse ables ayant un objec		X		promouvait des caractéristiques E/S mais 'a pas réalisé d'investissements durables				



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Afin de privilégier les émetteurs les plus vertueux en matière environnementale et sociale et sans opter pour une thématique particulière, le fonds, classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » (Sustainable Finance Disclosure Regulation), promeut des caractéristiques environnementales telles que l'impact environnemental (émissions de CO2, utilisation d'eau, objectifs climatiques...), et sociales telles que les conditions de travail (parité salariale, protection des employés...).

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le

produit financier sont

atteintes.

décisions
d'investissement sur les
facteurs de durabilité
liées aux questions
environnementales,
sociales et de
personnel, au respect
des droits de l'homme
et a l a lutte contre la
corruption et les actes
de corruption.

Si aucun indicateur de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques ESG promues, le fonds a atteint les objectifs qu'il s'était fixé, à savoir :

# Pour la partie du portefeuille investie en OPC, ETF/tracker :

• Une proportion majoritaire d'investissement dans des OPC, ETF/Trackers classés article 8 ou article 9 au sens du règlement SFDR.

# Pour la partie du portefeuille investie en titres vifs (Actions, Obligations)

- La prise en compte des incidences négatives dans sa politique d'exclusion ainsi que dans la constitution de la note ESG
- La réduction de son univers d'investissement de 20% par élimination des sociétés les moins bien notées en E, S, G et/ou ESG.
- Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité? et par rapport aux périodes précédentes?

Le fonds n'a pas défini d'indicateurs de durabilité

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important a un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Nous n'avons pas d'objectif d'investissement durable pour ce fonds et ne mesurons pas d'investissements durables mais prenons en compte les caractéristiques ESG dans nos décisions d'investissement.

— Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en consideration?

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont pris en compte dans les décisions d'investissements car lorsqu'un gérant analyse une valeur, il étudie la notation ESG de cette valeur au travers de la notation du modèle de MSCI Research. Les notes MSCI des pilliers E, S, G et ESG permettent de contribuer à l'élimination de 20% minimum des valeurs les plus mal notées de son univers d'investissement.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE a l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Oui, nous excluons toute entreprise qui viole le Pacte Mondial des Nations Unies. Nous incluons également dans nos analyses les controverses de violation des droits de l'homme et du droit du travail ainsi que l'existence de politiques dédiées à ce sujet. Le modèle de notation ESG (source MSCI) prend en compte ses principes à travers les indicateurs sociaux et de gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



# Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption. Comme décrit ci-dessus, les indicateurs concernant les incidences négatives sont pris en compte dans les décisions d'investissements de Nova Flexible, les gérants étudiant la notation ESG des investissements afin de conduire leur approche en amélioration de note et de respecter leur engagement relatif à la part d'investissement durable du portefeuille.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend							
les investissements							
constituant la plus							
grande proportion							
d'investissements							
du produit							
financier au cours							
de la période de							
référence à savoir :							
1 <sup>er</sup> janvier 2024 –							
31 décembre 2024							

Top 15	Secteur	% actifs	Pays
Palatine Monetaire		9%	France
Lyxor EUROMTS 5-7Y Investment Grade		7%	Luxembourg
PARETO NORDIC CROSS CREDIT		6%	Luxembourg
Amundi Cash EUR		5%	Luxembourg
iShares USD Treasury Bond 3-7yr ETF		5%	Irlande
BNP Paribas Easy MSCI Emerging		5%	Luxembourg
Lyxor MSCI World Ucits ETF		3%	France
Amundi S&P 500 ESG UEAC ETF		3%	Irlande
iShares iBonds Dec 2028 Term E		3%	Irlande

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalises par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses
   d'exploitation (OpEx)
   pour refléter les activités
   opérationnelles vertes des sociétés
   bénéficiaires des investissements.

Amplegest Long Short	2%	France
Xtr S&P USD-1C-Acc (254)	2%	Irlande
BNP PARIBAS EASY JPM ESG EMU	2%	Luxembourg
Octo Crédit Value Investment Grade	2%	France
Axa Euro Short duration HY	2%	Luxembourg
Invesco MSCI World ESG Universal	2%	Irlande

Au 31.12.2024, le fonds était investi à hauteur de 82.1% dans des OPC, ETF/trackers classés article 8 ou 9 au sens SFDR et était investi à hauteur de 2.7% en titres vifs respectant l'approche en sélectivité (notes ESG des valeurs du portefeuille supérieures à celle des 20% les moins bien notées de l'univers d'investissement).

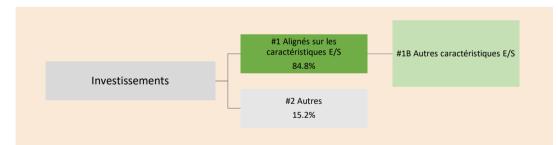


# Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité était de 0% sur l'année 2024.

# Quelle était l'allocation des actifs ?

84.8% des investissements étaient dans la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilises pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considères comme des investissements durables.

# Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les secteurs sont les suivants :

- 37% Non concerné,
- 13% Technologies de l'information,
- 10% Financières,
- 6% Consommation discrétionnaire,
- 4% Communication,
- 5% Santé,
- 4% Consommation non cyclique,

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- 2% Energie.
- 5% Industrie,
- 3% Matériaux,
- 1% Immobilier.
- 1% Services aux collectivités,
- 1% Automobiles et composants,
- 1% services financiers,
- 1% Voyages et Loisirs,
- 1% distribution.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

N/A

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

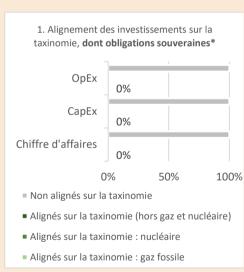
Oui

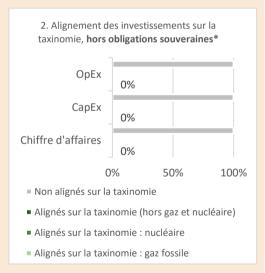
Dans le gaz fossile

l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





- \* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.
  - Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

La part était de 0%.

il n'existe pas encore de solutions de

Les

de

Les

habilitantes permettent

substantielle

directement à d'autres

activités de contribuer

réalisation d'un objectif

transitoires sont des

activités pour lesquelles

environnemental.

remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre

activités

manière

activités

aux

correspondent meilleures performances.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La part de pourcentage d'investissement aligné à la taxonomie de l'UE était de 0,1% au 31.12.2024.



Les indices de

de mesurer si le produit financier

atteintes caractéristiques

référence sont des indices permettant

environnementales ou sociales qu'il promeut.

compte des critères applicables aux

activités économiques durables sur le plan

environnemental au

l'UF.

titre de la taxinomie de

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie « non durable » inclut en majorité la liquidité qui n'est pas soumise à des garanties environnementales et sociales minimales. Cette catégorie représentait 8% de l'actif du fonds au 31.12.2024.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Nous avons envoyé au total 29 lettres d'engagements pour l'ensemble de la gamme d'Amplegest, afin d'entamer un dialogue sur des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance en 2024.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

L'indice de référence est celui de l'OPC. Le fonds n'a pas d'indice de référence durable.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Veuillez vous référer à la première question.